

Rituels langagiers et performativité institutionnelle : Sociolinguistique du discours judiciaire dans le cinéma contemporain

Linguistic Rituals and Institutional Performativity: The Sociolinguistics of Judicial Discourse in Contemporary Cinema"

BEROUAL Kamel*

Université Abbas Laghrour Khenchela

kamel.beroual@univ-khenchela.dz

Date de soumission : 17-07-2025

Date d'acceptation : 14-12-2025

Résumé :

Cette étude examine les mécanismes sociolinguistiques par lesquels le discours judiciaire construit et légitime l'autorité institutionnelle dans Jury N°2 de Clint Eastwood. L'analyse révèle comment les rituels langagiers du tribunal fonctionnent comme des actes performatifs qui matérialisent l'ordre juridique et organisent les rapports de pouvoir. La recherche démontre que le cinéma contemporain offre un laboratoire privilégié pour observer les tensions entre formalisme linguistique institutionnel et expressivité communicationnelle individuelle, révélant les mécanismes par lesquels le langage juridique produit ses effets de légitimation tout en exposant ses fragilités constitutives dans l'économie symbolique de la justice démocratique contemporaine.

Mots clés : rituels langagiers, performativité, sociolinguistique, discours judiciaire, légitimation.

Abstract :

This study examines the sociolinguistic mechanisms through which judicial discourse constructs and legitimizes institutional authority in Clint Eastwood's Jury N°2. The analysis reveals how courtroom language rituals function as performative acts that materialize legal order and organize power relations. The research demonstrates that contemporary cinema offers a privileged laboratory for observing tensions between institutional linguistic formalism and individual communicative expressivity, revealing mechanisms by which legal language produces legitimization effects while exposing its constitutive fragilities in the symbolic economy of contemporary democratic justice.

* - Corresponding author

Keywords: language rituals, performativity, sociolinguistics, judicial discourse, legitimization.

Introduction :

Le discours judiciaire constitue un domaine privilégié d'investigation sociolinguistique en raison de sa capacité à révéler les mécanismes par lesquels le langage construit, maintient et légitime l'autorité institutionnelle dans les sociétés démocratiques. Cette dimension performative du discours juridique, théorisée depuis les travaux fondateurs d'Austin sur les actes de langage¹, trouve dans les représentations cinématographiques contemporaines un terrain d'observation particulièrement riche, où se déploient et s'interrogent les rituels langagiers qui fondent l'exercice de la justice.

Dans le contexte contemporain de crise de confiance envers les institutions démocratiques, l'analyse des mécanismes sociolinguistiques de légitimation judiciaire revêt une importance particulière. Les questions de transparence, d'accessibilité et d'équité procédurale occupent une place centrale dans les débats publics, interrogeant la capacité des institutions judiciaires à maintenir leur autorité dans un environnement médiatique et social en mutation rapide.

Jury N°2 (2024) de Clint Eastwood offre un cas d'étude exemplaire pour analyser la construction sociolinguistique de l'autorité judiciaire et ses tensions constitutives. Le film met en scène un microcosme de l'institution judiciaire américaine où se révèlent, à travers les interactions verbales et non-verbales, les mécanismes complexes par lesquels le discours juridique produit ses effets de légitimation tout en exposant ses fragilités. L'analyse sociolinguistique de cette œuvre permet d'examiner comment les pratiques langagières ritualisées du tribunal articulent des fonctions de légitimation institutionnelle avec des dynamiques communicationnelles qui peuvent les subvertir.

¹ L.Austin, John. 2018. *How to do things with Words*. Cambridge: MA: Harvard University Press, p.45.

Cette recherche s'inscrit dans le cadre théorique de la sociolinguistique institutionnelle développée par Blommaert et Collins², enrichie par les apports de la théorie de la performativité d'Austin et Butler³, et actualisée par les travaux récents sur la médiation discursive des rapports de pouvoir.

L'objectif consiste à démontrer comment l'analyse sociolinguistique du discours judiciaire cinématographique révèle les mécanismes par lesquels les rituels langagiers participent à la construction et à la contestation de l'autorité institutionnelle dans les sociétés démocratiques contemporaines. Cette approche s'avère d'autant plus pertinente que le cinéma constitue un révélateur privilégié des représentations sociales des institutions et des tensions qui les traversent. À travers sa dimension narrative et esthétique, le film d'Eastwood propose une réflexion critique sur les fondements de l'autorité judiciaire qui dépasse le simple divertissement pour interroger les conditions de possibilité de la justice démocratique.

Cette analyse s'appuie sur les développements récents de la sociolinguistique institutionnelle, telle que théorisée par Jan Blommaert et James Collins dans leurs travaux sur les ordres sociolinguistiques et la construction discursive des institutions. Blommaert souligne que "les institutions ne sont pas des entités données mais des accomplissements interactionnels perpétuellement renégociés à travers les pratiques discursives de leurs acteurs"⁴. Cette perspective permet d'appréhender le tribunal non comme un cadre statique mais comme un espace dynamique où l'autorité institutionnelle se construit et se négocie constamment à travers les interactions langagières.

La théorie de la performativité, initialement développée par J.L. Austin dans sa théorie des actes de langage et prolongée par Judith Butler dans sa réflexion sur la construction sociale des identités, fournit le cadre

² Blommaert, Jan. 2020. *The sociolinguistics of glabalization*. Cambridge: Cambridge University Press, p.47.

³ Butler, Judith. 2021. *Le pouvoir des mots: discours de haine et politique du performatif*. Paris: Amestrdrum: Trans, Charlotte Nordmann, p.123.

⁴ Collins, James. 2019. *Sociolinguitics Scales and institutional Authority*. *journal of sociolinguistics*, p435-459.

conceptuel principal de cette analyse⁵. Austin démontre que certains énoncés "font" ce qu'ils disent, transformant la réalité par leur simple énonciation. Cette dimension performative s'avère particulièrement pertinente pour analyser les rituels judiciaires, où la parole ne se contente pas de décrire une réalité préexistante mais participe activement à sa construction.

Butler étend cette perspective en montrant comment la répétition ritualisée d'actes performatifs constitue les identités sociales et les rapports de pouvoir⁶. Cette approche permet d'analyser comment les formules rituelles du discours judiciaire ne se contentent pas de décrire une réalité juridique préexistante mais participent activement à sa construction, créant et recréant constamment l'autorité institutionnelle à travers leur réitération.

Sociolinguistique institutionnelle et performativité :

Les travaux récents de Susan Ehrlich sur la sociolinguistique du discours juridique apportent un éclairage spécifique sur les mécanismes par lesquels le langage juridique construit des positions de sujet et organise les rapports de pouvoir dans l'espace judiciaire. Ehrlich observe que "le discours juridique fonctionne comme un régime de vérité qui détermine non seulement ce qui peut être dit mais aussi qui peut le dire et dans quelles conditions"⁷. Cette perspective permet d'analyser les effets de pouvoir inscrits dans les rituels langagiers du tribunal et les mécanismes d'inclusion et d'exclusion qu'ils génèrent.

Méthodes d'analyse du discours cinématographique :

⁵ Richardson, Kay. 2018. *Media Discourse Analysis: Language and Ideology in Multimodal Texts*. London: Bloomsbury, p.89.

⁶ Ehrlich, Susan. 2019. *Language and gender in Legal Discourse*. Oxford: Oxford University Press, p.156.

⁷ Sacks, Harvey, Emanuel Schegloff, and Jefferson Gail. 2019. "A simplest systematics for the organization of Turn-taking for conversation." *Language* 50, p.696-735.

L'analyse du discours cinématographique nécessite une méthodologie spécifique qui prend en compte la multimodalité du médium filmique. Cette recherche adopte l'approche développée par Kay Richardson dans ses travaux sur l'analyse sociolinguistique des médias audiovisuels, qui propose d'articuler l'analyse des productions verbales avec celle des éléments visuels, gestuels et prosodiques qui participent à la construction du sens⁸.

La spécificité du cinéma comme objet d'analyse sociolinguistique réside dans sa capacité à représenter simultanément plusieurs niveaux de signification : le niveau verbal (dialogues, monologues), le niveau paraverbal (intonation, rythme, pauses), le niveau non-verbal (gestuelle, postures, expressions faciales) et le niveau contextuel (décors, costumes, éclairage). Cette richesse sémiotique en fait un terrain d'observation privilégié pour analyser la construction multimodale de l'autorité institutionnelle.

La méthode retenue combine l'analyse conversationnelle, développée par Harvey Sacks et Emanuel Schegloff⁹, avec l'approche ethnographique de la communication proposée par Dell Hymes¹⁰. L'analyse conversationnelle permet d'examiner les mécanismes fins d'organisation des interactions verbales (tours de parole, interruptions, chevauchements, silences), tandis que l'approche ethnographique situe ces interactions dans leur contexte culturel et social plus large.

Cette articulation permet d'examiner à la fois les mécanismes micro-interactionnels par lesquels s'organisent les échanges verbaux dans l'espace judiciaire et les dimensions culturelles et sociales qui donnent sens à ces interactions. L'analyse s'appuie sur un corpus constitué de l'intégralité des séquences de Jury N°2 situées dans l'espace judiciaire (tribunal et salle de délibération), transcrites selon les conventions de l'analyse conversationnelle et analysées selon trois niveaux complémentaires : le niveau phonético-prosodique (intonation, rythme,

⁸ Hymes, Dell. 2018. *Foundations in Sociolinguistics: An Ethnographic Approach*. Philadelphia: University of Pennsylvania Press, p.156.

⁹ Jakobson, Roman. 2020. *Essais de Linguistique générale*. Paris: Minuit, p.87.

¹⁰ Bourdieu, Pierre. 2020. *Langage et Pouvoir Symbolique*. Paris: Seuil, p.234.

pauses), le niveau lexico-syntaxique (choix lexicaux, structures syntaxiques, modalités énonciatives) et le niveau pragmatique (actes de langage, stratégies discursives, effets perlocutoires).

Rituels langagiers et sacralisation de l'espace judiciaire :

L'analyse de la séquence d'ouverture du procès dans Jury N°2 révèle l'efficacité performative des rituels langagiers dans la transformation de l'espace physique du tribunal en espace symbolique de la justice. Cette transformation ne s'opère pas de manière automatique mais nécessite la mise en œuvre de procédures linguistiques spécifiques qui actualisent constamment l'autorité institutionnelle.

Formules d'investiture et transformation de l'espace profane :

La formule inaugurale "All rise, the Honorable Judge Holloway presiding" fonctionne comme un acte performatif au sens austinien, qui ne se contente pas de décrire l'entrée du juge mais institue effectivement son autorité et transforme l'assemblée en instance judiciaire. Cette transformation s'opère par plusieurs mécanismes sociolinguistiques convergents qui méritent une analyse détaillée.

D'abord, l'usage de la troisième personne et du titre honorifique "Honorable" inscrit le juge dans une position de transcendance par rapport aux autres participants, créant ce que Pierre Bourdieu nomme un "effet de distinction symbolique"¹¹. Cette distanciation linguistique matérialise la séparation entre la personne physique du juge et sa fonction institutionnelle, contribuant à la construction de l'impartialité judiciaire comme vertu transcendante.

La structure passive de la formule ("presiding") efface l'agentivité humaine du juge pour la subsumer sous la fonction institutionnelle, produisant un effet de naturalisation de l'autorité. Le juge n'apparaît pas comme celui qui prend le pouvoir mais comme celui par qui le pouvoir s'exerce, dans une logique de délégation institutionnelle qui légitime son autorité en la présentant comme dérivée d'une source supérieure.

L'injonction "All rise" constitue un acte performatif particulièrement révélateur des mécanismes par lesquels le discours juridique organise les

¹¹ Benjamin, Walter. 2018. Critique de la Violence. Paris: Payot, p.78.

corps et les positions dans l'espace. Cette formule ne demande pas simplement aux participants de se lever ; elle institue un rapport hiérarchique inscrit dans la gestuelle corporelle et matérialise physiquement la soumission à l'autorité judiciaire. La synchronisation des corps debout crée un effet de communion sociale autour de la reconnaissance de l'autorité institutionnelle, transformant l'acte individuel de se lever en geste collectif d'allégeance.

Serments et engagement performatif des acteurs judiciaires :

Le rituel du serment, analysé dans sa dimension sociolinguistique, révèle les mécanismes complexes par lesquels le discours juridique engage les sujets dans des positions institutionnelles prédéfinies. La formule de serment des jurés dans Jury N°2 illustre parfaitement cette dimension performative : "Do you solemnly swear that you will well and truly try the matter submitted to you, and render a true verdict according to the law and the evidence, so help you God ?» Cette formule mobilise plusieurs ressources linguistiques qui maximisent son efficacité performative. L'adverbe "solemnly" inscrit l'énonciation dans un registre de solennité qui distingue cet acte de langage des échanges communicationnels ordinaires. Cette modalisation adverbiale fonctionne comme un marqueur de cadrage qui signale l'entrée dans un espace discursif spécialisé, régi par des règles particulières.

La modalité déontique ("will") transforme l'engagement personnel en obligation institutionnelle, créant un lien contraignant entre l'individu et sa fonction de juré. Cette transformation modale illustre parfaitement le processus par lequel le discours institutionnel capture la subjectivité individuelle pour la soumettre aux exigences du rôle social.

La référence divine finale ("so help you God") ancre l'engagement dans une transcendance qui dépasse le cadre juridique humain, créant ce que Walter Benjamin nomme une "force mythique du droit"¹². Cette invocation divine, même dans un contexte juridique sécularisé, maintient

¹² Foucault, Michel. 2020. Surveiller et punir: Naissance de la naissance. Paris: Gallimard, p.198.

une dimension sacrée qui renforce l'autorité du serment en le situant dans une économie symbolique qui déborde le simple contrat social.

L'analyse prosodique de cette séquence dans le film révèle comment les éléments suprasegmentaux participent à l'efficacité rituelle. Le rythme lent et scandé de la récitation, les pauses marquées entre les syntagmes, l'intonation solennelle contribuent à créer un effet de sacralisation qui distingue cette parole des échanges communicationnels ordinaires.

Construction de l'ethos institutionnel par le discours :

L'ethos institutionnel du tribunal se construit à travers un ensemble de pratiques discursives qui visent à établir la crédibilité et la légitimité de l'institution judiciaire. Dans *Jury N°2*, cette construction s'opère notamment à travers l'usage d'un registre linguistique spécialisé qui marque la compétence technique des acteurs institutionnels et leur distance par rapport au langage ordinaire.

Les interventions de la juge Holloway illustrent parfaitement cette stratégie de construction de l'ethos institutionnel. Son usage systématique de formules codifiées ("The court will now...", "Let the record show...", "Sustained", "Overruled") inscrit son discours dans une tradition juridique qui transcende sa personne individuelle. Ces formules fonctionnent comme des "embrayeurs institutionnels" qui connectent l'énonciation présente à l'autorité de la tradition juridique, créant un effet de légitimité par continuité historique.

L'analyse lexicale révèle également l'usage stratégique d'un vocabulaire technique spécialisé qui marque la compétence professionnelle et établit une frontière symbolique entre initiés et profanes. Des termes comme "sustained", "overruled", "approach the bench", "voir dire" créent un effet d'expertise qui légitime l'autorité des acteurs institutionnels tout en maintenant les non-initiés dans une position de dépendance interprétative.

Cette spécialisation lexicale ne constitue pas simplement un marqueur de compétence technique mais fonctionne comme un instrument de pouvoir symbolique qui détermine les conditions d'accès au discours légitime. Elle illustre ce que Pierre Bourdieu identifie comme la "violence symbolique" exercée par les détenteurs du capital linguistique légitime sur ceux qui en sont dépourvus.

Asymétries communicationnelles et rapports de pouvoir :

L'analyse conversationnelle des séquences de tribunal révèle une organisation strictement hiérarchisée de la distribution de la parole qui matérialise les rapports de pouvoir institutionnels. Le système de prise de tour dans l'espace judiciaire diffère radicalement des interactions conversationnelles ordinaires par son caractère fortement régulé et asymétrique.

Distribution différentielle de la parole et contrôle des tours :

La juge occupe une position de "méta-coordonateur conversationnel" qui lui permet non seulement de prendre la parole quand elle le souhaite mais aussi de distribuer, d'autoriser, d'interrompre et de clôturer les prises de parole des autres participants. Cette position se manifeste linguistiquement par l'usage d'actes directifs ("Counselor, you may proceed", "The witness will answer the question", "Approach the bench") qui organisent l'interaction sans négociation possible.

Cette asymétrie conversationnelle ne se limite pas à une simple question de protocole mais révèle la structure profonde des rapports de pouvoir dans l'espace judiciaire. La capacité à contrôler la parole d'autrui constitue une forme de domination symbolique qui matérialise l'autorité institutionnelle dans la fabrique même de l'interaction.

Les avocats occupent une position intermédiaire dans cette hiérarchie conversationnelle. Ils disposent d'espaces de parole prédéfinis (plaidoiries, interrogatoires) mais restent soumis au contrôle métadiscursif de la juge. Leurs interventions doivent respecter des formats préétablis et peuvent être interrompues par des objections ou des rappels à l'ordre. Cette position illustre ce qu'Erving Goffman nomme une "contrainte de cadrage" qui détermine les modalités légitimes de prise de parole dans un contexte institutionnel donné¹³.

Les témoins et l'accusé se trouvent dans la position la plus contrainte de cette hiérarchie conversationnelle. Ils ne peuvent parler que lorsqu'ils y sont autorisés, sur des sujets déterminés par les questions qui leur sont

¹³ Goffman, Erving. 2021. *Interaction Ritual: Essays on face-to-face behavior*. New York: Anchor Books, p.145.

posées, et selon des modalités strictement encadrées. Leur parole est entièrement hétérodéterminée, illustrant ce que Michel Foucault identifie comme l'assujettissement discursif des individus par les institutions¹⁴.

Stratégies de délégitimation et violence symbolique :

L'analyse des interactions entre avocats et témoins révèle l'usage de stratégies discursives sophistiquées visant à délégitimer la parole adverse et à construire la crédibilité de sa propre version des faits. Ces stratégies mobilisent des ressources linguistiques diverses qui fonctionnent comme des formes de "violence symbolique" au sens où l'entend Pierre Bourdieu¹⁵.

L'interrogatoire contre-interrogatoire illustre particulièrement ces mécanismes. L'avocat de la défense utilise des questions fermées, des reformulations tendancieuses et des interruptions stratégiques pour déstabiliser le témoin et mettre en doute sa crédibilité. La structure même des questions ("N'est-il pas vrai que...", "Vous admettez cependant que...") contraint le témoin dans des positions discursives défavorables et limite ses possibilités de réponse.

Ces techniques interrogatives ne se contentent pas de recueillir de l'information mais visent à transformer le témoin en objet de discours plutôt qu'en sujet parlant. Elles illustrent comment le pouvoir s'exerce dans et par le langage, non seulement par ce qui est dit mais par la manière dont les conditions de prise de parole sont organisées et contrôlées.

L'usage de la modalité interrogative comme instrument de domination conversationnelle révèle comment la forme linguistique peut devenir un instrument de pouvoir. En contraignant l'interlocuteur à répondre selon ses propres catégories, l'interrogateur impose son cadre interprétatif et maintient le contrôle de l'interaction.

¹⁴ Lakoff, George, and Mark Johnson. 2020. *Metaphors we Live By*. Chicago: University of Chicago Press, p.112.

¹⁵ Scott, James C. 2021. *Domination and the Arts of resistance: Hidden Transcripts*. New Haven: Yale University Press, p.89.

Registres de langue et marquage social :

L'analyse sociolinguistique du film révèle l'usage stratégique de différents registres de langue comme marqueurs de position sociale et instruments de distinction symbolique. Les acteurs institutionnels (juge, avocats) emploient un registre soutenu caractérisé par une syntaxe complexe, un vocabulaire technique spécialisé et une prosodie contrôlée qui marque leur appartenance à l'élite juridique.

À l'inverse, les témoins et les jurés emploient des registres plus familiers qui les positionnent comme profanes dans l'espace institutionnel. Cette différenciation linguistique ne reflète pas seulement des compétences techniques différentes mais fonctionne comme un système de classement social qui légitime la domination des professionnels du droit sur les citoyens ordinaires.

Cette hiérarchisation des registres révèle ce que Basil Bernstein identifie comme l'opposition entre "codes élaborés" et "codes restreints", où les premiers sont associés aux classes dominantes et aux contextes institutionnels formels, tandis que les seconds caractérisent les classes populaires et les situations informelles¹⁶. Dans le contexte judiciaire, cette opposition prend une dimension particulièrement problématique puisqu'elle peut affecter l'accès effectif à la justice.

Constructions discursives de la vérité et de la justice :

L'analyse du discours judiciaire dans Jury N°2 révèle la coexistence de plusieurs "régimes de véridiction" au sens où l'entend Michel Foucault¹⁷, c'est-à-dire de systèmes de règles qui déterminent ce qui peut compter comme vérité dans un contexte donné. Le tribunal fonctionne selon un régime de véridiction spécifique qui ne coïncide pas nécessairement avec d'autres formes de vérité (scientifique, historique, testimoniale).

¹⁶ Habermas, Jürgen. 2019. *Théorie de l'agir communicationnel*. Paris: Fayard, p.267.

¹⁷ Weber, Max. 2019. *économie et société*. Paris: Pocket, p.145.

Régimes de véridiction et autorité épistémique :

La construction discursive de la vérité judiciaire s'opère à travers des procédures codifiées qui transforment les faits bruts en éléments de preuve recevables. Cette transformation implique un filtrage linguistique qui élimine certaines informations jugées non pertinentes juridiquement et met en forme les autres selon les catégories du droit. Le témoignage, par exemple, doit respecter des contraintes formelles (pertinence, précision, non-redondance) qui le distinguent du récit ordinaire.

Cette mise en forme procédurale de la vérité révèle la dimension constructiviste du savoir juridique, qui ne découvre pas une vérité préexistante mais produit une vérité spécifique aux besoins de l'institution judiciaire. Cette spécificité épistémologique constitue à la fois la force du système judiciaire (autonomie par rapport aux autres champs sociaux) et sa faiblesse potentielle (déconnection possible par rapport aux réalités sociales).

L'autorité épistémique dans l'espace judiciaire se distribue de manière asymétrique entre les différents acteurs. La juge détient l'autorité ultime pour déterminer la recevabilité des éléments de preuve et l'interprétation des règles procédurales. Les avocats disposent d'une expertise reconnue dans l'interprétation du droit et la construction argumentative. Les jurés sont censés apporter un "bon sens" populaire mais restent guidés par les instructions juridiques qui encadrent leur délibération.

Métaphores conceptuelles et cadrage cognitive :

L'analyse cognitive du discours judiciaire révèle l'usage systématique de métaphores conceptuelles qui organisent la compréhension des enjeux et orientent le raisonnement des participants. George Lakoff et Mark Johnson ont montré comment les métaphores structurent notre compréhension du monde social et politique¹⁸. Le discours juridique mobilise un ensemble de métaphores conventionnelles qui façonnent la représentation de la justice.

¹⁸ Bernstein, Basil. 2018. *Class, codes and control*. London: Routledge , p.201.

La métaphore de la "balance" (scales of justice) structure profondément la conception occidentale de la justice comme équilibre entre des éléments opposés. Cette métaphore s'accompagne d'un vocabulaire spécifique ("weighing evidence", "tipping the balance", "counterbalance") qui oriente la réflexion vers une logique de quantification et de mesure. Dans Jury N°2, cette métaphore apparaît explicitement dans les plaidoiries qui invitent le jury à "peser" les éléments de preuve.

La métaphore de la "vérité cachée" qui doit être "dévoilée" ou "mise au jour" structure également le discours judiciaire. Cette métaphore implique une conception de la vérité comme réalité objective préexistante qu'il s'agit de découvrir plutôt que de construire. Elle légitime l'activité des acteurs judiciaires comme recherche désintéressée de la vérité plutôt que comme construction rhétorique de versions concurrentes des faits.

Ces métaphores ne sont pas de simples ornements rhétoriques mais des structures cognitives qui orientent la pensée et l'action. Elles révèlent les présupposés philosophiques qui sous-tendent le système judiciaire et participent à sa légitimation en naturalisant certaines conceptions de la justice et de la vérité.

Argumentation et persuasion institutionnelle :

L'analyse rhétorique des plaidoiries révèle l'articulation complexe entre logique juridique et stratégies persuasives dans la construction du discours judiciaire. Les avocats doivent concilier le respect des contraintes procédurales avec l'efficacité persuasive de leur argumentation, créant un genre discursif hybride qui emprunte à la fois au raisonnement logique et à la rhétorique.

La structure de la plaidoirie combine des éléments rationnels (présentation des faits, analyse juridique, déduction logique) avec des éléments émotionnels (appel à l'empathie, dramatisation, personnalisation) qui visent à emporter l'adhésion du jury. Cette hybridation révèle la tension constitutive du discours judiciaire entre idéal de rationalité et nécessité de persuasion.

L'usage de l'analogie comme instrument argumentatif illustre particulièrement cette tension. Les avocats mobilisent des comparaisons avec des situations familières au jury pour rendre compréhensibles des

situations juridiques complexes. Ces analogies fonctionnent comme des "ponts cognitifs" entre l'univers juridique spécialisé et l'expérience ordinaire des jurés, mais elles introduisent aussi une dimension rhétorique qui peut orienter l'interprétation dans un sens favorable à l'argumentateur.

Résistances communicationnelles et subversion des rituels :

Malgré la rigidité apparente des contraintes discursives institutionnelles, l'analyse révèle l'existence de stratégies de contournement qui permettent aux acteurs de poursuivre leurs objectifs communicationnels en déjouant partiellement le contrôle institutionnel. Ces stratégies illustrent ce que James Scott nomme les "arts de la résistance" dans les relations de domination¹⁹.

Stratégies de contournement des contraintes institutionnelles :

Les témoins développent des techniques sophistiquées pour maintenir une certaine autonomie discursive malgré les contraintes de l'interrogatoire. L'usage de digressions apparemment innocentes permet d'introduire des informations non sollicitées. Les réponses évasives ou ambiguës résistent au cadrage imposé par les questions. Les silences et les hésitations peuvent fonctionner comme des formes de résistance passive qui signalent le refus de coopérer pleinement avec l'interrogateur.

Ces micro-résistances révèlent que le pouvoir institutionnel, aussi sophistiqué soit-il, ne parvient jamais à contrôler totalement la production du sens. Elles illustrent ce que Michel de Certeau identifie comme les "tactiques" déployées par les dominés pour échapper au contrôle des "stratégies" institutionnelles²⁰.

¹⁹ Certeau, Michel de. 2020. *L'invention du quotidien*. Paris: Gallimard, p.156.

²⁰ Fairclough, Norman. 2022. *Critical Discourse Analysis: The critical Study of Language*. London: Routledge, p.78.

Les jurés dans Jury N°2 développent également des formes de résistance plus subtiles aux tentatives de manipulation discursive. Leurs regards, leurs postures, leurs réactions non verbales aux arguments des avocats constituent autant de signaux qui échappent au contrôle institutionnel. Ces "infracomportements" révèlent l'existence d'une dimension communicationnelle parallèle qui peut contredire les effets visés par le discours officiel.

Émergence de contre-discours et négociation du sens :

L'espace de délibération du jury constitue un laboratoire particulièrement révélateur des tensions entre contraintes institutionnelles et dynamiques communicationnelles spontanées. Libérés de la surveillance directe des acteurs institutionnels, les jurés développent un discours alternatif qui réinterprète et réapproprie les éléments entendus au procès selon leurs propres catégories de compréhension.

Cette réappropriation s'opère notamment par la traduction du vocabulaire juridique technique en langage ordinaire, processus qui transforme nécessairement le sens des concepts juridiques. Des notions comme "preuve hors de tout doute raisonnable" ou "préméditation" sont redéfinies selon le sens commun plutôt que selon leur acception juridique technique, créant un décalage entre l'intention institutionnelle et la réception effective.

L'analyse conversationnelle des délibérations révèle également l'émergence de nouveaux rapports de pouvoir qui ne correspondent pas aux hiérarchies institutionnelles officielles. Certains jurés acquièrent une influence dominante par leur capacité rhétorique ou leur autorité personnelle, redistribuant les positions de pouvoir selon des logiques qui échappent au contrôle institutionnel. Cette dynamique illustre comment les groupes sociaux reconstruisent leurs propres systèmes d'autorité même dans des contextes fortement contraints.

Dimension performative de la résistance :

La résistance aux contraintes discursives institutionnelles ne se limite pas à une dimension négative d'opposition mais développe une dimension performative positive de construction d'alternatives. Les jurés

ne se contentent pas de résister au discours officiel ; ils construisent collectivement une version alternative des événements qui mobilise d'autres critères de plausibilité et d'autres valeurs morales.

Cette construction alternative s'appuie sur des formes de raisonnement qui privilégient l'expérience personnelle et le sens commun par rapport à l'expertise technique. Les jurés mobilisent leurs connaissances pratiques, leurs intuitions psychologiques et leurs valeurs morales pour évaluer la crédibilité des témoignages et la plausibilité des reconstitutions proposées par les avocats.

L'usage de l'empathie comme mode d'appréhension des situations constitue une forme de résistance particulièrement significative à la rationalité procédurale du discours juridique. En se projetant dans la situation des protagonistes, les jurés développent une compréhension émotionnelle qui peut contredire les conclusions de l'analyse juridique formelle. Cette dimension affective de la délibération illustre les limites de la rationalisation institutionnelle face à la complexité de l'expérience humaine.

Multimodalité et construction du sens judiciaire :

L'analyse sociolinguistique du discours judiciaire ne peut se limiter aux productions verbales mais doit intégrer les dimensions non-verbales qui participent activement à la construction du sens et à l'exercice du pouvoir institutionnel. Dans Jury N°2, Eastwood accorde une attention particulière à ces dimensions multimodales qui révèlent des significations parfois contradictoires avec le discours verbal officiel.

Gestuelle, proxémique et signification non verbale :

La gestuelle de la juge Holloway illustre parfaitement cette dimension multimodale du pouvoir institutionnel. Ses gestes mesurés, sa posture droite, ses déplacements contrôlés matérialisent physiquement l'autorité et la solennité de sa fonction. Le maniement ritualisé du marteau transforme cet objet en symbole de pouvoir qui ponctue et sanctionne le discours verbal. Cette théâtralisation corporelle de l'autorité révèle la dimension spectaculaire de l'exercice du pouvoir judiciaire.

L'organisation proxémique de l'espace judiciaire participe également à la construction des rapports de pouvoir. L'élévation du siège du juge, la

séparation physique entre accusé et jury, la disposition frontale des avocats matérialisent spatialement les hiérarchies institutionnelles. Cette "sémiotique de l'espace" fonctionne comme un discours non verbal qui rappelle constamment aux participants leurs positions respectives dans l'ordre judiciaire.

La circulation contrôlée des corps dans l'espace du tribunal constitue une autre dimension de cette organisation proxémique. Les déplacements sont réglementés, codifiés, soumis à autorisation. Cette maîtrise de la mobilité spatiale matérialise le contrôle institutionnel sur les personnes et révèle comment l'architecture judiciaire participe à la discipline des corps²¹

Prosodie et marquage de l'autorité :

L'analyse prosodique révèle l'importance des éléments suprasegmentaux dans la construction de l'autorité discursive. La voix de la juge se caractérise par un débit lent et régulier, une articulation nette, une intonation contrôlée qui marque la distance par rapport aux émotions. Cette prosodie institutionnelle fonctionne comme un marqueur d'autorité qui distingue le discours officiel des échanges communicationnels ordinaires.

Les variations prosodiques dans les interventions des avocats révèlent leurs stratégies argumentatives et leurs positions tactiques. L'avocat de l'accusation adopte une prosodie assertive caractérisée par des attaques franches et des chutes mélodiques marquées qui signalent la certitude. L'avocat de la défense privilégie une prosodie plus modulée avec des montées intonatives qui suggèrent l'interrogation et le doute. Ces choix prosodiques participent à la construction rhétorique de l'argumentation. L'analyse de la prosodie des témoins révèle les effets de l'intimidation institutionnelle sur la production verbale. Leur débit souvent hésitant, leurs pauses fréquentes, leurs variations d'intensité traduisent le stress lié à la situation d'interrogatoire. Ces marqueurs prosodiques de l'émotion contrastent avec la prosodie contrôlée des professionnels et révèlent l'asymétrie des positions dans l'interaction judiciaire.

²¹ Drew, Paul, and John Heritage . 2019. Talk at work: Interaction in Institutional Settings. Cambridge: Cambridge University Press, p.234.

Sémiotique vestimentaire et codes symboliques :

L'analyse sémiotique révèle l'importance des codes vestimentaires dans la construction symbolique de l'autorité judiciaire. La robe noire du juge fonctionne comme un "uniforme institutionnel" qui efface la personnalité individuelle au profit de la fonction. Cette dépersonnalisation vestimentaire participe à la construction de l'impartialité judiciaire en masquant les caractéristiques personnelles qui pourraient influencer la perception de l'autorité.

Les costumes sombres des avocats marquent leur appartenance à la profession juridique tout en maintenant une différenciation hiérarchique avec la robe judiciaire. Cette graduation vestimentaire matérialise visuellement l'organisation statutaire de l'institution juridique. À l'inverse, la diversité vestimentaire des jurés et des témoins signale leur statut de profanes dans l'univers judiciaire.

L'attention portée par le film aux détails vestimentaires révèle leur fonction communicationnelle dans la construction de la crédibilité. L'apparence soignée ou négligée des témoins influence subtilement la perception de leur fiabilité. Ces "jugements de présentation" illustrent comment les codes sociaux ordinaires continuent de fonctionner dans l'espace institutionnel malgré l'idéal d'égalité procédurale.

Effets de légitimation et contestation de l'autorité :

L'analyse révèle les mécanismes complexes par lesquels les rituels langagiers produisent et maintiennent la légitimité de l'institution judiciaire. Cette légitimité ne repose pas uniquement sur la force ou la tradition mais s'actualise constamment à travers des performances discursives qui doivent convaincre de leur bien-fondé.

Mécanismes de production de la légitimité institutionnelle :

Max Weber distingue trois types de légitimité : traditionnelle, charismatique et légale-rationnelle²². Le discours judiciaire contemporain articule ces trois dimensions de manière complexe. La légitimité traditionnelle s'exprime à travers les références constantes à la tradition juridique, l'usage de formules consacrées et la mise en scène de la continuité historique. Les expressions latines ("voir dire", "nolo contendere"), les références aux précédents jurisprudentiels, l'architecture néoclassique du tribunal ancrent l'autorité présente dans une longue tradition qui la dépasse et la légitime.

La légitimité charismatique peut émerger de la personnalité exceptionnelle de certains acteurs (juge particulièrement respecté, avocat réputé) qui transcendent leur rôle institutionnel par leurs qualités personnelles. Cette dimension charismatique reste cependant encadrée par les contraintes institutionnelles qui limitent l'expression de l'individualité.

La légitimité légale-rationnelle constitue le fondement principal de l'autorité judiciaire contemporaine. Elle repose sur la croyance en la rationalité des procédures et l'impartialité des règles. Cette légitimité s'exprime linguistiquement par l'usage d'un vocabulaire technique, la référence constante aux textes légaux et l'insistance sur le caractère procédural des décisions.

Ces trois formes de légitimité ne coexistent pas harmonieusement mais entrent parfois en tension. La tradition peut contredire la rationalité procédurale, le charisme peut déstabiliser l'ordre institutionnel, la rationalité peut éroder l'autorité traditionnelle. Ces tensions révèlent la fragilité constitutive de la construction de l'autorité institutionnelle.

Fragilités constitutives et lignes de faille :

Malgré la sophistication des mécanismes de légitimation, l'analyse révèle les fragilités constitutives de l'autorité judiciaire et les lignes de faille qui peuvent la déstabiliser. Ces fragilités ne sont pas accidentelles mais structurelles, liées aux contradictions inhérentes à l'exercice du pouvoir dans un contexte démocratique.

²² Wodak, Ruth, and Michael Mayer. 2021. *Methods of critical Discourse Analysis*. London: Sage, p.167.

La tension entre universalité de la loi et singularité des situations constitue une première ligne de faille fondamentale. Le discours juridique prétend appliquer des règles universelles à des situations particulières, mais cette application implique toujours une interprétation qui introduit de la subjectivité. Cette tension révèle l'impossibilité de réduire complètement la justice à un algorithme procédural et souligne le rôle irréductible du jugement humain.

La contradiction entre idéal d'égalité et réalités sociales constitue une autre fragilité structurelle. Le discours juridique affirme l'égalité de tous devant la loi, mais cette égalité formelle coexiste avec des inégalités substantielles (accès aux meilleurs avocats, capital culturel, préjugés sociaux) qui peuvent biaiser l'application de la justice. Cette contradiction révèle les limites de l'autonomie du champ juridique par rapport aux autres champs sociaux.

L'écart entre la complexité des procédures et leur compréhension par les citoyens ordinaires constitue une troisième source de fragilité. Plus le système judiciaire se technicise, plus il risque de perdre sa légitimité démocratique en s'éloignant du sens commun. Cette tension entre expertise technique et légitimité populaire traverse l'ensemble des institutions démocratiques contemporaines.

Stratégies de résistance et contre-performances :

L'autorité institutionnelle suscite nécessairement des formes de résistance qui peuvent prendre la forme de "contre-performances" visant à déstabiliser les effets de légitimation. Ces résistances ne se limitent pas à l'opposition frontale mais développent des stratégies subtiles de subversion qui utilisent les ressources mêmes du système contre lui.

L'ironie constitue une stratégie de résistance particulièrement efficace car elle permet de critiquer l'autorité tout en maintenant une façade de respect formel. L'usage de l'ironie par certains témoins ou avocats crée un décalage entre le dit et le non-dit qui peut déstabiliser l'autorité sans violer ouvertement les règles procédurales. Cette stratégie révèle comment le sens peut échapper au contrôle institutionnel par les jeux de l'implicite et de la connotation.

La surconformité constitue une autre stratégie de résistance paradoxale qui consiste à respecter si scrupuleusement les règles qu'elle en révèle l'absurdité. Cette stratégie transforme l'obéissance en forme de critique

et révèle les effets pervers du formalisme procédural. Elle illustre comment l'excès de conformité peut devenir subversif en exposant les contradictions du système²³.

Conclusion :

Cette analyse sociolinguistique de Jury N°2 révèle la complexité des mécanismes par lesquels les rituels langagiers participent à la construction et au maintien de l'autorité institutionnelle dans le contexte judiciaire contemporain. L'examen détaillé des pratiques discursives déployées dans l'espace du tribunal démontre que l'autorité judiciaire ne repose pas uniquement sur la force ou la tradition mais s'actualise constamment à travers des performances linguistiques sophistiquées qui mobilisent des ressources verbales et non verbales diverses.

L'efficacité de ces rituels langagiers réside dans leur capacité à articuler plusieurs dimensions complémentaires: la sacralisation de l'espace institutionnel par des formules performatives, l'organisation asymétrique des interactions par le contrôle de la distribution de la parole, la construction de régimes de véridiction spécifiques qui légitiment l'autonomie du champ juridique, et la mise en scène multimodale de l'autorité par des codes gestuels, prosodiques et vestimentaires codifiés.

Cependant, cette analyse révèle également les fragilités constitutives de cette construction institutionnelle et les résistances qu'elle suscite nécessairement. Les tensions entre formalisme procédural et spontanéité communicationnelle, entre universalité de la loi et singularité des situations, entre égalité formelle et inégalités substantielles révèlent les limites de la rationalisation institutionnelle face à la complexité de l'expérience humaine.

L'originalité de l'approche d'Eastwood réside dans sa capacité à révéler ces tensions sans les résoudre artificiellement. Le film fonctionne comme un révélateur des contradictions inhérentes au système judiciaire démocratique, exposant simultanément sa nécessité et ses insuffisances. Cette ambivalence fait de Jury N°2 un observatoire privilégié des enjeux contemporains de la légitimité institutionnelle dans les sociétés

²³ Dijk, Teun Van. 2020. *Discourse and Power*. London: Palgrave Macmillan, p.189.

démocratiques. Les implications de cette recherche dépassent le cadre strictement cinématographique pour éclairer des questions fondamentales sur le fonctionnement des institutions démocratiques et leur rapport au langage. À une époque où ces institutions font l'objet d'une contestation croissante, l'analyse des mécanismes linguistiques qui sous-tendent leur autorité revêt une importance particulière pour comprendre les enjeux contemporains de la légitimité politique.

Cette étude ouvre plusieurs perspectives de recherche prometteuses. Une analyse comparative avec d'autres représentations cinématographiques de la justice permettrait de situer l'œuvre d'Eastwood dans un contexte plus large et d'identifier les évolutions du discours social sur ces questions. L'extension de cette approche à d'autres institutions (école, hôpital, administration) enrichirait notre compréhension des mécanismes généraux de construction de l'autorité institutionnelle.

La sociolinguistique du discours institutionnel, enrichie par l'analyse des représentations cinématographiques, constitue ainsi un domaine de recherche particulièrement fécond pour comprendre les transformations contemporaines du rapport entre langage, pouvoir et légitimité dans les sociétés démocratiques. Cette recherche confirme l'intérêt d'une approche interdisciplinaire qui articule sciences du langage, sociologie et études cinématographiques pour appréhender la complexité des phénomènes communicationnels contemporains²⁴.

²⁴ Georgakopoulou, Alexandra, and Dionysis Goutsos. 2021. *Discourse Analysis: an Introduction*. Edinburgh: Edinburgh University Press, p.145.

References

1. Sacks, Harvey, Emanuel Schegloff, and Jefferson Gail. 2019. "A simplest systematics for the organization of Turn-taking for conversation." *Language* 50, 696-735.
2. Benjamin, Walter. 2018. *Critique de la Violence*. Paris: Payot.
3. Bernstein, Basil. 2018. *Class, codes and control*. London: Routledge .
4. Blommaert, Jan. 2020. *The sociolinguistics of globalization*. Cambridge: Cambridge University Press.
5. Bourdieu, Pierre. 2020. *Langage et Pouvoir Symbolique*. Paris: Seuil.
6. Butler, Judith. 2021. *Le pouvoir des mots: discours de haine et politique du performatif*. Paris: Amsterdam: Trans, Charlotte Nordmann.
7. Certeau, Michel de. 2020. *L'invention du quotidien*. Paris: Gallimard.
8. Collins, James. 2019. *Sociolinguistics Scales and institutional Authority*. Journal of sociolinguistics.
9. Dijk, Teun Van. 2020. *Discourse and Power*. London: Palgrave Macmillan.
10. Drew, Paul, and John Heritage . 2019. *Talk at work: Interaction in Institutional Settings*. Cambridge: Cambridge University Press.
11. Ehrlich, Susan. 2019. *Language and gender in Legal Discourse*. Oxford: Oxford University Press.
12. Fairclough, Norman. 2022. *Critical Discourse Analysis: The critical Study of Language*. London: Routledge.
13. Foucault, Michel. 2020. *Surveiller et punir: Naissance de la naissance*. Paris: Gallimard.
14. Georgakopoulou, Alexandra, and Dionysis Goutsos. 2021. *Discourse Analysis: an Introduction*. Edinburgh: Edinburgh University Press.
15. Goffman, Erving. 2021. *Interaction Ritual: Essays on face-to-face behavior* . New York: Anchor Books.

16. Habermas, Jurgen. 2019. *Théorie de l'agire communicationnel*. Paris: Fayard.
17. Hymes, Dell. 2018. *Foundations in Sociolinguistics: An Ethnographic Approach* . Philadelphia: University of Pennsylvania Press.
18. Jakobson, Roman. 2020. *Essais de Linguistique générale*. Paris: Minuit.
19. L.Austin, John. 2018. *How to do things with Words*. Cambridge: MA: Harvard University Press.
20. Lakoff, George, and Mark Johnson. 2020. *Metaphors we Live By*. Chicago: University of Chicago Press.
21. Richardson, Kay. 2018. *Media Discourse Analysis: Language and Ideology in Multimodal Texts* . London: Bloomsbury.
22. Scott, James C. 2021. *Domination and the Arts of resistance: Hidden Transcripts*. New Haven: Yale University Press.
23. Weber, Max. 2019. *économie et société*. Paris: Pocket.
24. Wodak, Ruth, and Michael Mayer. 2021. *Methods of critical Discourse Analysis*. London: Sage.